

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIGNA

Jeudi 1^{er} décembre 2022 à 19h30
Salle de réunion de la Mairie

Présents : Mrs GAY Jean-Christophe, CHATEL Aurélien, MARIOTTE Raymond,
PERROT Mickaël, VERNIER Guy, NICOD Marc
Mmes GIROD Stéphanie, VILLANCHER Béatrice, MARECHAL Léa,

Excusés : M. BALLAND Régis, EURIN Céline – Secrétaire : VERNIER Guy

Absent : /

Date de convocation du Conseil municipal 24 Novembre 2022

➤ **Intervention des Pompiers de Cousance par M. Manu Charvet Chef de Centre et son adjointe Mme Cécile PRABEL**

A l'heure actuelle, seul 6 pompiers sont opérationnels sur la caserne de Cousance. Ils interviennent en renfort sur les secteurs de Cuiseaux, St Amour, Beaufort et vice-versa.

Au 31 Octobre 2022, ils ont à leur actif 131 interventions.

Le recrutement est toujours d'actualité, pour plus de renseignements n'hésitez pas à les contacter au 06 40 19 54 97

Des formations (premiers gestes de secours) seront proposées dans le premier trimestre 2023. Puis, si des personnes sont intéressées, pourront être organisées des formations aux premiers secours civiques (PSC1) (Coût d'une formation 58 € durée 7h)

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- *Délibérations concernant l'aménagement forestier et l'affouage 2023/2024*

- *Délibération sur le devenir des parcelles ZC 51 et 49*

➤ *accord de tous*

➤ **Approbation du compte rendu précédent**

➤ **Compte rendu réunion(s) extérieure(s)**

Petite enfance : les modalités de dérogation vont être réétudiées afin que les inscriptions soient réparties au mieux dans les écoles

La nouvelle cantine de Cousance est ouverte.

Sitcom : augmentation des redevances

1 à 2 personnes : 127 € au lieu de 118 €

2 et + : 199 € à 214 €

Assainissement : Redevance : Augmentation de 15 centimes/m³ en plus du lissage prévisionnel

Social : séjour sénior et visite à Arc et Senans : peu de participants

France services à Saint Amour : ouverture prochaine (06/12/2022)

Balanod : Etude de l'installation d'une MAM à côté de l'école

➤ **Travaux envisagés 2023**

Alimentation en eau pour le garage Rétro Chevron et Réfection du réseau de la fontaine du Layon

Plusieurs entreprises ont été consultées, les devis sont en cours

➤ **Projet CAUE : maison 5 Route de Chatel**

Mme Clément du CAUE est venue sur place pour prendre les mesures du bâtiment afin de nous proposer des projets d'aménagement. Des points d'étapes sous forme de réunions publiques seront organisées au fur et à mesure de l'avancée du projet.

➤ **Information : terrain attenant au 5 Route de Chatel**

Il s'est avéré qu'une erreur datant de plusieurs années, n'attribuait pas le bon propriétaire à la parcelle ZA 34. La commune a dû refaire l'offre initial au propriétaire actuel. En attente de réponse.

➤ **Travaux 2023 : enfouissement du réseau**

Ces travaux qui devaient avoir lieu en 2022 se dérouleront courant 2023. Pour mémoire, cette tranche d'enfouissement va de la route de Chevreaux au garage Grevot (cf : conseil municipal du 25 02 2022) Le devis initial sera revalorisé d'une hausse d'environ 15 %

➤ **Taxe aménagement**

Cette taxe a été créée en 2012 pour remplacer la taxe locale d'équipement. Les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiments et les installations de toute nature, soumises à un régime d'autorisation selon le code de l'urbanisme donnent lieu au paiement de la taxe d'aménagement. Un taux de 1.5 % pour notre commune avait été instauré avec une exonération pour les abris de jardin de moins de 20 m².

Suite à une modification dans la loi de finance, un partage de cette taxe entre les communes et les EPCI est imposé. 10 % de notre taxe d'aménagement perçue devront être reversés à la CCPJ tout en continuant de verser notre cotisation au centre instructeur.

Cette taxe qui peut être comprise entre 1 et 5% doit être à nouveau examinée.

M. le Maire propose d'augmenter ce taux à 2% pour amortir les effets de ce transfert vers la COMCOM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter ce taux à 2% ➤ 1 abstention – 8 pour

Suite à une réflexion autour de la suppression de l'exonération pour les abris de jardin, les abris de jardin de moins de 20m² resteront exonérés ➤ 8 pour – 1 contre

➤ **Projet d'une exposition photos**

Une association de photographes professionnels est en création sur Digna. Une exposition photos en collaboration avec P. Gadroy, R Musial et d'autres photographes aura lieu en 2023.

➤ **Bulletin municipal**

Le bulletin municipal paraîtra fin d'année.

➤ **Extincteurs : évolution du contrat d'entretien**

L'entreprise FEUVRIER en partenariat avec GROUPAMA procédera, dorénavant, au contrôle de nos 15 extincteurs répartis sur la commune. Certains extincteurs étant à remplacer et étant aux normes avec notre DECI, après discussion et à l'unanimité, les extincteurs implantés à différents endroits sur la commune seront supprimés.

Seuls ceux dans la salle communale, mairie, garage, église seront conservés et entretenus.

➤ **Repas des aînés**

67 convives se sont retrouvés au Restaurant de la Gare le samedi 26 novembre 2022.

➤ Délibérations concernant l'aménagement forestier et l'affouage 2023/2024

◆ Conformément à l'aménagement forestier en vigueur, l'ONF nous propose d'inscrire à l'état d'assiette des coupes 2023, les parcelles suivantes :

✓ Parcelle 22 af, amélioration feuillus, surface de 3 ha 69, volume prévisionnel de 320 m³ (grumes et chauffage)

✓ Parcelle 23p, amélioration feuillus (sanitaire léger), surface de 3 ha 57, volume prévisionnel de 100 m³ (grumes et chauffage)

✓ Parcelle 24p, amélioration feuillus (sanitaire léger), surface de 2 ha 01, volume prévisionnel de 60 m³ (grumes et chauffage)

✓ Parcelle 36 af, amélioration feuillus (chêne rouge), surface de 0.83 ha, volume prévisionnel de 60 m³ (grumes)

↳ accord

◆ Affouage sur pied 2023/204

Les parcelles concernées sont 22 -23 -24 – 36

↳ accord

➤ Délibération sur le devenir des parcelles ZC 51 et 49

M. le maire rappelle qu'en cas de changement de notre plan d'urbanisme que des parcelles actuellement constructibles ne le soient plus. Derrière la mairie se trouve deux parcelles qui appartiennent à la commune et qui sont constructibles

M. le Maire propose de contacter une agence immobilière dans le projet de vendre ces 2 terrains constructibles ↳ 1 abstention – 8 pour

➤ Informations diverses

Suite à des réflexions d'usagers sur plusieurs endroits dangereux de circulations une réunion sur site avec un responsable de la DDT s'est tenue.

- Carrefour « du chaudron », il faudrait envisager un réaménagement complet du carrefour, avec déplacement du chaudron, changement de côté des trottoirs et modification du Stop rue de l'église. Avant toutes démarches, une estimation doit être faite.
- Passage piétons rue fleurie (le long des numéros 7 et 12). La solution serait la mise en place d'une « écluse » avec une priorité de sens de circulation et la création de bordures pour sécuriser le passage des piétons.
- Route de Chevreaux, (embranchement impasse des vignes et virage) pas de solutions techniques à mettre en place, par contre il faut refaire un bornage du domaine public et probablement rectifier l'alignement d'une haie avant la mise en place d'un éventuel complément de signalisation verticale.
- Stationnement Cours Perrot : aucune obligation concernant le nombre de places de parking lors de la création ou le réaménagement de logements car nous sommes en carte communale. Cependant en ce qui concerne la création de deux logements en face du numéro 22, une seule place extérieure de stationnement est envisageable, les futurs propriétaires ont été avisés.

➤ Question(s) Diverse(s)

Une réflexion autour d'un arbre de Noël pour 2023 est envisagée.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance,

